Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216401893-20260924-DEL_60_2026-DE

COMMUNE DE CIBOURE
Département des
Pyrénées Atlantiques

Délibération n° 60/2026

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 A 18H30 A LA MAIRIE

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

Date de la convocation du conseil municipal :
le 18 septembre 2026

Le conseil municipal de la commune de CIBOURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Sous la présidence de M. Eneko ALDANA-DOUAT, maire.

PRESENTS : Eneko ALDANA-DOUAT, maire, Leire LARRASA, Emilie DUTOYA, Jean-Michel DIRASSAR, Muskoa ARIZMENDI. Jean-Pierre LEHMAN, Julie BERGARA, Frédéric VAILLANT, Graziella IRIGOYEN, Pierre BOLOGNE, Maite SANSEBASTIAN, Florence CREPIN, Beñat BILLEREAU, Jean-Baptiste YRIARTE, Sabrina BERROUET, Marion DUPRAT, Benjamin DRAY, Sylvain RUIZ, Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE, Dominique NOUHAUD, Françoise ALBISTUR-DUVERT, Thierry PAILHES, Jean-Louis POULOU, Vincent FAGET, Pantxika HACALA
ABSENTE : Livia LAZCANOTEGUI
PROCURATIONS : Antton BILLIOTTE à Leire LARRASA, Peio DUFAU à Eneko ALDANA-DOUAT, Marie-Louise LECUONA-AUGER à Graziella IRIGOYEN
M. SUSPERREGUI-ETCHEPARE est désigné secrétaire de séance.

60) SERVICE COMMUN « OBSERVATOIRE FISCAL PARTAGE » AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

Par délibération du 13 février 2024, le conseil municipal a approuvé la création d'un service commun « observatoire fiscal partagé » avec la communauté d'agglomération Pays basque qui accompagne les communes dans le domaine de la fiscalité directe locale en matière de suivi et de fiabilisation des bases d'imposition, d'aide à la décision et de veille concernant l'impact sur le niveau des ressources communales des évolutions législatives et réglementaires.

Afin d'intégrer la participation des agents du service commun aux réunions des commissions communales des impôts directs, il est proposé de signer un avenant n° 1 à la convention initiale afin d'intégrer cette nouvelle disposition.

Suite à cet exposé, après avis de la commission des finances et du personnel communal du 7 septembre 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention relative au service commun « observatoire fiscal partagé » selon les dispositions détaillées ci-dessus,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer cette convention, ainsi que tous les actes afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance,
Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE

Le maire,
Eneko ALDANA-DOUAT



